



LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – ANNABA -



DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES COMPETITIONS
SOUS COMMISSION "JEUNES"

PROCES VERBAL N° 10 DU 19-02-2025

RESPONSABLES GESTION JEUNES :

- **BERRICHE FEHD** - Président de la commission
- **BOUSSETIOU SARAH** - Secrétaire de séance
- **SELMY BRAHIM** - Membre
- **TRIA LAID** - Membre

ORDRE DU JOUR :

- **Programmation du championnat Jeunes**
- **Homologation des résultats.**
- **Traitement des affaires litigieuses.**

2024-2025

1) Programmation de 13^{ème} journée groupe B-C-D.

Programmation de 14^{ème} groupe Niv-01-A-E.

2) Homologation des résultats

3) Traitement de 08 affaires litigieuses comme suit :

- 01= terrain impraticable.

- 04= interruption de la circulation (tronçon TEBESSA - ANNABA).

- 02= forfaits délibérés.

- 01= arrivée tardive.

Président de la commission :

BERRICHE FEHD

Secrétaire de séance :

BOUSSETIOU SARAH



Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 071/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : USMA - IRBSA U17 DU 24-12-2024

Partir arrêtée

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre.
- ✓ Attendu que la rencontre a été programmée le 24-12-2024 au stade BOUZERED Annaba à 11h00.
- ✓ Attendu que suite aux mauvaises conditions atmosphériques provoquant d'importantes chutes de pluie ou le terrain est devenu impraticable.
- ✓ Attendu que devant cette situation, à la 45mn de jeu alors que le score était nul (00) à (00), l'arbitre a arrêté définitivement la partie.

Compte tenu de ce qui procède, la commission décide :

- Match à reprogrammer à une date ultérieure.
- Cette décision prend effet à compter du 19-02-2025.



Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 072/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : USB - UST U17 DU 18-01-2025

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre.
- ✓ Vu les pièces versées au dossier.
- ✓ Attendu que la rencontre a été reprogrammée le 18-01-2025 au stade communal de BOUKHADRA à 11H30, alors que l'équipe de l'UST ne s'était pas présentée.
- ✓ Attendu que le club de l'UST a présenté une justification du groupement de la gendarmerie nationale confirmant l'interruption totale de la circulation sur le tronçon reliant TEBESSA à ANNABA et cela suite à l'accumulation des neiges.

Compte tenu de ce qui précède, la commission décide :

- Match à reprogrammer à une date ultérieure.
- Cette décision prend effet à compter du 19-02-2025.



Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 073/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : USB - UST U15 DU 18-01-2025

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre.
- ✓ Vu les pièces versées au dossier.
- ✓ Attendu que la rencontre a été reprogrammée le 18-01-2025 au stade communal de BOUKHADRA à 11H30, alors que l'équipe de l'UST ne s'était pas présentée.
- ✓ Attendu que le club de l'UST a présenté une justification du groupement de la gendarmerie nationale confirmant l'interruption totale de la circulation sur le tronçon reliant TEBESSA à ANNABA et cela suite à l'accumulation des neiges.

Compte tenu de ce qui précède, la commission décide :

- Match à reprogrammer à une date ultérieure.
- Cette décision prend effet à compter du 19-02-2025.



AFF N° 074/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : UST - ESSA U15 DU 08-02-2025

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre.
- ✓ Attendu que la rencontre UST – ESSA U15 a été programmée le 08-02-2025 à 10H00 à TEBESSA stade BASTANJI.
- ✓ Attendu que l'équipe visiteuse ESSA ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi à 10H00.
- ✓ Attendu qu'après une attente allant même au délai du temps réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu qu'après l'annulation de la rencontre, l'arbitre signala sur son rapport l'arrivée tardive de l'équipe visiteuse ESSA.

Compte tenu de ce qui précède, la commission décide :

- Match perdu par pénalité pour l'équipe ESSA.
- Attribution de gain du match à l'équipe UST qui marque 03 buts et 03 points.
- Cette décision prend effet à compter du 19-02-2025.



AFF N° 075/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : JSBMA - NRBT U19 DU 07-02-2025

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe NRBT.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

**PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :**

- 1) Match perdu par pénalité pour l'équipe NRBT.
- 2) Attribution du gain du match à l'équipe JSBMA qui marque 03 buts et 03 points
- 3) Une amende de 15.000,00DA pour l'équipe NRBT.
- 4) 1^{ème} INFRACTION.
- 5) Cette décision prend effet à compter du 19-02-2025.



Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.7



AFF N° 076/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : CRBHB - CRBH U15 DU 08-02-2025

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence du médecin.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :

- 1) Match perdu par pénalité pour l'équipe CRBHB.
- 2) Attribution du gain du match à l'équipe CRBH qui marque 03 buts et 03 points
- 3) Une amende de 15.000,00DA pour l'équipe CRBHB.
- 4) 1^{ème} INFRACTION (2^{ème} série).
- 5) Cette décision prend effet à compter du 19-02-2025.



Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.7



AFF N° 077/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : WMT - NASREF U17 DU 18-01-2025

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe NASREF
- ✓ Attendu que la rencontre WMT – NASREF U17 a été programmée le 18-01-2025 à 11H30 au stade BASTANJI à TEBESSA.
- ✓ Attendu que suite à l'accumulation importante des neiges sur le tronçon de TEBESSA causant l'interruption totale de circulation, le club NASREF n'a pas pu rejoindre le lieu de la rencontre à la date et l'heure prévues.

Compte tenu de ce qui précède, la commission décide :

- 1) Match à reprogrammer à une date ultérieure.
- 2) Cette décision prend effet à compter du 19-02-2025.



Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 078/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : WMT - NASREF U15 DU 18-01-2025

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe NASREF
- ✓ Attendu que la rencontre WMT – NASREF U15 a été programmée le 18-01-2025 à 10H00 au stade BASTANJI à TEBESSA.
- ✓ Attendu que suite à l'accumulation importante des neiges sur le tronçon de TEBESSA causant l'interruption totale de circulation, le club NASREF n'a pas pu rejoindre le lieu de la rencontre à la date et l'heure prévues.

Compte tenu de ce qui précède, la commission décide :

- 1) Match à reprogrammer ç à une date ultérieure.
- 2) Cette décision prend effet à compter du 19-02-2025.